

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-025-14727/23/BM

■ Approbation du rapport annuel d'activités 2022 du délégataire de service public de traitement des déchets ménagers et assimilés par enfouissement et stockage du site de la Vautubière
70241

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant l'exécution qualitative, technique et financière du service. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Pour l'année 2022, la société SMA Vautubière, délégataire du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés par enfouissement et stockage sur le site de la Vautubière à La Fare-les-Oliviers a établi son rapport annuel.

Ce rapport a pour objet de préciser les activités et travaux réalisés par le délégataire ainsi que les résultats financiers relatifs au contrat de délégation. Il détaille les indicateurs d'activités du service.

L'année 2022 est marquée par la fermeture du site et l'arrêt de l'accueil de déchets au 31 octobre.

A cette date, la réhabilitation a démarré et le contrat a basculé en phase de post-exploitation.

Du 1er janvier au 31 octobre 2022, 65 244 tonnes de déchets ont été enfouis sur le site, dont 49 409 tonnes en provenance de la Métropole. Le montant des redevances versées par le délégataire à la Métropole s'élève à 1 499 434 € correspondant au total des redevances fixes et variables, loyer et partenariat communication.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° 260/05 du 14 décembre 2005 portant attribution du contrat de délégation de service public de traitement des déchets ménagers et assimilés à la société SMA Vautubière ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 9 octobre 2023.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les activités des délégataires de services publics doivent faire l'objet d'un rapport annuel relatif à leurs activités ;
- Qu'il convient de prendre acte du rapport annuel d'activité 2022 remis par la société SMA Vautubière.

Délibère

Article unique :

Est approuvé le rapport Annuel du délégataire du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés concernant l'ex Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence par enfouissement et stockage, SMA Vautubière, ci-annexé, pour l'année 2022.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Propreté,
prévention et valorisation des déchets

Roland MOUREN